

Pour la petite épargne

Autor(en): **Mayr, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Wissen und Leben**

Band (Jahr): **7 (1910-1911)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-750427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Das sind nicht Ermahnungen, sondern Feststellungen, das Fazit einer glücklichen Entwicklungsphase. Das letzte Wort zum zurückgelegten Gedankengang kann kein anderes sein als des Dankes, dass wir nun schon lange auf dem rechten Wege gehen durften und der Hoffnung, dass es so und noch besser weitergehe.

BERN

HERMANN WALSER



POUR LA PETITE ÉPARGNE

Je n'ai point à faire ici l'éloge de l'épargne, ni à raconter la fable du bon La Fontaine. Nous admirons tous la sage prévoyance de la fourmi et déplorons la légèreté de la cigale. Nous sommes tous de bonnes fourmis... en théorie, car pour nous permettre d'être bons praticiens de l'épargne, „ce sont les fonds qui manquent le plus“. Je veux plutôt vous représenter combien il est difficile au petit travailleur, à l'ouvrier, au paysan, de réaliser la vertu de prévoyance financière que le bourgeois pratique sans peine et qui n'est pas aussi facile pour tous.

Quand, par hasard, le budget d'un ménage modeste présente un petit excédent, mari et femme décident, après avoir tenu un conseil de famille, de porter ce boni à la Caisse d'épargne.

Cette résolution prise, Madame, après son travail ménager ou d'atelier, revêt ses plus beaux atours, serre religieusement le pécule dans un cabas et se rend à l'établissement financier choisi.

Quelquefois elle y arrive trop tôt ou trop tard, la caisse n'étant pas encore ouverte ou déjà fermée. Alors elle retourne chez elle. Mais elle reviendra le lendemain peut-être.

Peu de temps après, un surcroît de dépenses imprévues nécessite un nouveau conseil de famille. Nouvel ajustement de Madame. Nouvelle démarche à la Caisse où elle réclame avec un peu de gêne tout ou partie de son dépôt...

La prochaine fois, quand la situation du budget sera de nouveau florissante, le couple hésitera à reprendre la même voie. Il préférera garder la petite somme qui s'engloutira bientôt dans les dépenses courantes.

Trop d'affaires pour accomplir un geste de prévoyance ! Trop grandiose et impressionnant l'édifice où règne un silence habité par des messieurs polis et calmes qui intimident les petits gens. Qu'est ce qu'un franc, cinq francs, dix francs même pour cette banque dont la grille protège des piles d'écus et des liasses de billets gras ? Non, vraiment, cela ne vaut pas la peine . . . car on n'a pas toujours à disposition une somme assez rondelette pour la porter à la Caisse d'épargne, même populaire. Donc, on s'abstiendra dorénavant, au grand danger de l'avenir incertain et exigeant.

Peut-on remédier à ce mal ? Sans doute. Il faudrait créer pour l'ouvrier, le paysan, les domestiques, des bureaux d'épargne où, sans formalité aucune, ils puissent déposer un modeste franc momentanément superflu et le retirer avec la même facilité. Et sans chercher longtemps, on pense aux bureaux de poste où chacun entre et sort comme chez soi, parce que les postes sont un service public où l'on va en coup de vent acheter un timbre d'un sou et écrire une carte postale. L'ouvrier s'y rend en habit de travail sans jeter à l'entrée un regard inquiet sur son accoutrement. Il n'éprouve point dans ces lieux la gêne et l'embarras que lui inspirent les guichets sévères et les halls silencieux des banques.

D'autres pays que le nôtre ont songé à faciliter la petite épargne en créant les *Caisses d'épargne postales*. La Grande Bretagne, à l'instigation de Gladstone, l'instituait en 1861. Le succès fut tel que le „great old man“ pouvait dire quelques années plus tard à la Chambre des communes :

Depuis la loi pour la liberté commerciale, il n'y a pas en Angleterre d'*act* qui ait, autant que la loi de 1861 créant la Caisse postale d'épargne, contribué à améliorer la condition des classes les moins fortunées, et, en général, les mœurs et la richesse nationales.

Puis vinrent la Belgique (1861), le Japon (1875), l'Italie (1876), la Roumanie (1880), les Pays-Bas (1881), la France (1882), l'Autriche (1883), la Suède (1883), la Hongrie (1886), la Russie (1889) sans compter de nombreuses colonies.

Actuellement, une quarantaine d'Etats et de colonies possèdent des Caisses d'épargne postales et j'apprends que le „post-master general“ des Etats-Unis en recommande l'institution „for

favouring the current savings of persons of small means“ dit-il, c'est-à-dire pour favoriser l'épargne des petites gens.¹⁾

Seule, parmi les grands Etats européens, l'Allemagne ne possède pas cette institution. Ce n'est point faute d'en apprécier les avantages, ni d'en reconnaître la nécessité, mais les méfiances particularistes des Etats confédérés ont empêché jusqu'ici sa création.

Et la Suisse? Mon Dieu, la Suisse n'a pas encore de Caisses d'épargne postales. Elle attend sans doute que l'Allemagne la précède dans cette voie, ou quelque autre avertissement venant de très haut.

* * *

Il y a des objections, certes, et je les exposerai. Mais il semble que l'existence et l'état prospère des Caisses d'épargne postales valent toutes les réfutations théoriques: Voici un tableau qui fera tressaillir d'aise les amateurs de progressions géométriques croissantes:

PROGRESSION DU NOMBRE DES DÉPOSANTS ET SOMMES LEUR APPARTENANT AU 31 DÉCEMBRE 1905

Pays	Déposants 1884	Déposants 1895	Déposants 1905
Angleterre (1861)	3 333 675	6 463 597	9 963 049
Autriche (1883)	428 753	1 110 091	1 900 194
Belgique (1865)	231 641	1 145 408	2 304 606
France (1882)	657 424	2 488 075	4 577 390
Hongrie (1886)	85 517	276 565	563 973
Italie (1876)	1 206 101	2 896 768	5 527 322
Pays-Bas (1881)	90 798	500 000	1 184 316
Suède (1884)	305 548	408 288	567 023
	6 339 457	15 298 792	26 587 873

¹⁾ Des renseignements plus récents m'apprennent que la création de Caisses d'épargne postales a été décidée à la dernière session du Congrès des Etats-Unis. Dès le 1^{er} janvier 1911, un certain nombre de villes ont été dotées de Caisses d'épargne postales, et le reste du pays le sera graduellement. Les Américains se vantent d'avoir trouvé un „système“ plus simple et plus économique que partout ailleurs — naturellement!

Pays	Sommes dues aux déposants	Sommes dues aux déposants	Sommes dues aux déposants
	1884	1895	1905
Angleterre (1861) . .	1 119 344 325	2 446 724 375	3 836 242 950
Autriche (1883) . .	36 740 252	153 234 305	220 018 153
Belgique (1865) . .	64 701 281	453 429 304	772 085 012
France (1882) . .	115 402 034	753 458 527	1 278 257 647
Hongrie (1886) . .	3 548 915	27 175 482	72 286 769
Italie (1876) . .	176 909 187	462 500 000	1 068 521 242
Pays-Bas (1881) . .	9 673 491	91 904 556	272 332 445
Suède (1884) . .	1 377 000	53 114 948	74 349 149
	1 527 696 485	4 441 541 497	7 594 093 367

Mais, diront les gens prudents, vous ruinerez les Caisses d'épargne privées.

Erreur: les Caisses d'épargne postales les consolident au contraire.

Ceci n'est point un paradoxe, comme vous allez voir. Le classement des livrets des Caisses d'épargne postales démontre clairement que ceux-ci appartiennent précisément aux possesseurs d'un petit avoir et à la partie de la population qui est la plus intéressante à ce point de vue, parce qu'elle a le plus de peine à épargner.

Quand le dépôt s'enfle au-delà d'un certain volume, vite le possesseur s'en va le porter à la Caisse privée ou à la Banque, lieu de placement plus stable et à intérêt plus élevé. Car la Caisse d'épargne postale paie un intérêt sensiblement inférieur à celui des Caisses privées: en France, où il est le plus haut, cet intérêt est de 3 %.

De sorte que la Caisse d'épargne postale recueille les insignifiants ruisselets qui s'écouleront, quand ils seront devenus rivières, dans les Caisses d'épargne privées. Seuls les établissements peu solides ne résistent pas à la concurrence de l'institution postale. La Caisse postale seconde les autres Caisses; elle agglomère la menue monnaie, et crée ainsi une clientèle toute nouvelle d'épargnants, ceux qui précisément ne connaissaient et ne pratiquaient pas l'épargne jusque là.

* * *

Mais encore, les Caisses d'épargne postales sont-elles désirables en Suisse? sont elles nécessaires?

A considérer le chiffre des sommes déposées dans les Caisses privées, il semble que la Suisse réalise un maximum d'épargne impossible à dépasser. On se trompe cependant quand on croit que les Caisses d'épargne privées, ces établissements bien administrés, et pour la plupart très sûrs, sont le refuge de l'épargne des petites gens. Bien souvent, le capitaliste ne se gêne pas d'y avoir son carnet d'épargne, Madame le sien également, Bébé idem.

Supposez une famille fortunée ayant quatre enfants et habitant une ville avec trois établissements financiers qui acceptent des dépôts d'épargne jusqu'à 5 000 francs. Voilà six carnets, d'épargne à 5 000 francs dans chaque établissement. Total dix-huit carnets à 5 000 francs ou 90 000 francs. Et au 4 %, mes chers, argent disponible au jour le jour! Le fait n'est pas rare. Demandez aux Caisses d'épargne, si cela est inexact!

Non, l'épargne n'a pas atteint son complet développement en Suisse. Elle est ignorée des petites gens, du monde ambulante des journaliers et domestiques, trop peu pratiquée par les ouvriers et les paysans. Ouvrez-leur les bureaux de poste et vous verrez l'essor que prendra la petite épargne!

Et n'allez pas prétendre que le service d'épargne encombrera les guichets et compliquera le service de la poste: ce que j'ai vu en France, dans le moindre bureau de poste de quartier, en Italie, dans les sombres gîtes où loge sans éclat la Poste Royale, notre administration fédérale, modèle des autres pays, luxueusement installée dans de vastes palais où les guichets forment une perspective grandiose, nos braves postiers suisses ne pourraient pas le faire? Allons donc!

Ajoutons encore que la femme mariée peut, dans tous les pays, déposer sans autorisation l'épargne qu'un mari insouciant ou dépensier dissiperait aux quatre vents des cieux. Ce droit est octroyé aux mineurs également. A quoi bon apprendre à l'enfant les vertus morales de l'épargne, lui donner l'occasion de les exercer à la Caisse d'épargne scolaire, si, libéré de l'école, il ne peut pas les pratiquer et les développer?

* * *

Ce n'est pas qu'en Suisse personne ne se soit préoccupé de la création de Caisses d'épargne postales. M. Henri Morel, directeur

du Bureau international de la Propriété intellectuelle, déposa en 1880, quand il était conseiller national, une motion tendant à l'institution de Caisses d'épargne postales. Le Conseil fédéral étudia la question, fit faire des voyages d'études, et le résultat de ces travaux fut soigneusement serré dans les cartons de l'administration.

M. Henri Morel ne se borna pas à ce geste parlementaire: il donna des conférences, écrivit des brochures et communiqua sa foi à d'autres députés qui revinrent à la charge quand il eut quitté le Conseil national.

M. Jeanhenry, député neuchâtelois, interpella en 1891 le Conseil fédéral au sujet des Caisses d'épargne postales. On lui répondit qu'avant tout la Banque nationale devait être créée. M. Morel et ses amis s'inclinèrent.

En 1907, M. Calame-Colin, député neuchâtelois au Conseil national également, reprit la motion Henri Morel. Le Conseil fédéral décida d'aborder l'étude de la question. Deux délégués firent un voyage en France, en Autriche et je crois savoir que leur rapport est très favorable à la création de Caisses d'épargne postales.

Il semble maintenant que l'administration a eu le temps de se retourner, de voir, de palper, d'examiner, de flairer, d'attendre, de faire rapport, de préavisier tout à son aise. Il faut qu'elle conclue, et que de Conseil fédéral, qui est certainement bien disposé, prenne une décision.

Le malheur est que les hommes disparaissent vite alors que la solution des problèmes est lente à venir. De là la nécessité de faire toujours de nouvelles conversions et de procéder aux mêmes démonstrations.

Puisse celle-ci hâter la naissance de cette institution éminemment sociale et populaire.

LA CHAUX-DE-FONDS

W. MAYR

